

LUNDI 8 AVRIL 2019




L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE
Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45
E-mail : accueil@lernee.fr – Site Internet : www.cc-lernee.fr



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Date de convocation : 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le huit avril à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Etaient présents :

Commune d'Andouillé : MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, Mme F.BEAUFILS

Commune de La Baconnière: MM. JL.DESMOT, JC.NEVEU, Mme C.CLEMENT

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune de Chailland: M. B.DARRAS

Commune de La Croixille: Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mmes J.ARCANGER, C.MERZOUK, M.BIDAULT, V.PLU, MM. A.LEBLANC, G.HUARD, A.BELLAY, G.LE FEUVRE, R.BRAULT

Commune de Juvigné: MM. G.LEMONNIER, JL.CIVET Mme V.JACOB

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD, Mme S.LE BLANC

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU, Mme M.VOISIN

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: MM. T.CHRETIEN, D.LEPECULIER, Mme V.BOITTIN

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY

Commune de Saint Hilaire du Maine: MM. C.QUINTON, H.MORAND

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: MM. G.LIGOT, M.DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration :

Commune d'Andouillé: Mme A.DOURDAIN, à M. B.LEMAITRE

Absents excusés :

Commune de Chailland: Mme M.BOITTIN

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER

Absente non excusée :

Commune d'Ernée: Mme J.PAPOUIN

Secrétaire de séance : M. G.LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. E.GAUFFRE, Mme S.BALLUAIS.

ADMINISTRATION GENERALE	4
- Mutualisation : mise à jour du schéma de mutualisation et lancement d'une expérimentation avec la commune de Saint-Denis-de-Gastines	4
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
- Dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » : attribution de l'aide aux sociétés DESCHAMPS et DEMY	7
- Atelier industriel Bellevue Multiactivité à Saint Denis de Gastines: travaux de sur couverture..	7
- Bâtiment d'activités rue du Jeu de Paume à Juvigné : vente à la SAS Aliments Genouel.....	7
TOURISME	8
- Validation du tracé du Schéma Régional « Vélo ».....	8
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	8
- Prévention et réduction des déchets : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne	8
RESSOURCES HUMAINES	8
- Espace Aquatique de l'Ernée : recrutement de 2 agents d'accueil en accroissement temporaire d'activité	8
- Accroissement temporaire d'activité pour mission d'archivage.....	9
- Service Eau et Assainissement – Modification du poste d'électromécanicien : ouverture de grades supplémentaires	9
- Services "Gestion et traitement des déchets" et "Eau et assainissement" : évolution des postes « Accueil de l'utilisateur »	9
EAU ET ASSAINISSEMENT	10
- Convention à intervenir avec la commune d'Ernée pour la réalisation de travaux d'assainissement, rue d'Anjou à Ernée	10
- Remboursement des assurance suite à sinistre	10
FINANCES	10
- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur	10
- Fiscalité : vote des taux des taxes directes locales pour 2019.....	11
- Budgets SPANC et Eau en DSP : reprise des résultats 2018	12
- Subvention 2019 : validation des critères de la CCE et subventions 2019	12
- Constitution de provisions pour dépréciation de comptes de tiers	13
- Décisions Modificatives Budgétaires	13

Mutualisation : mise à jour du schéma de mutualisation et lancement d'une expérimentation avec la commune de Saint-Denis-de-Gastines

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que les relations entre la Communauté de communes de l'Ernée et les communes n'ont eu de cesse d'évoluer ces dernières années. Après avoir mis en place des mutualisations « pratiques » via principalement des conventions de mises à disposition, les besoins se sont développés au travers de fonctions davantage « supports » et notamment :

- La mise en place d'un service commun « urbanisme-application du droit des sols » en 2016 ;
- La mise en place d'un bureau d'études « ingénierie – voirie » le 1^{er} septembre 2018.

La nécessaire convergence entre les moyens à disposition des communes et de la Communauté de communes de l'Ernée répond à différents enjeux :

- Enjeu d'adaptation face aux désengagements de l'État ;
- Enjeu de compétence au sein des collectivités ;
- Enjeu de performance de gestion.

Au regard de ces enjeux, le Président présente l'évolution du modèle de mutualisation proposé par la Communauté de communes de l'Ernée.

Ainsi, après avoir mis en place les deux services communs suivants :

- **Instruction du droit des sols** : mis en œuvre en 2014 pour faire suite au désengagement de l'Etat sur l'instruction des autorisations d'urbanisme, le service commun « Instruction du droit des sols » regroupe à ce jour les 15 communes de la Communauté de communes de l'Ernée.
- **Ingénierie – voirie** : créé en 2018 le bureau d'études « Ingénierie-voirie » assure les missions de maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie et d'aménagement urbain pour le compte de 14 des 15 communes de la Communauté de communes de l'Ernée.

Il sera proposé la création de nouveaux services communs « supports » pouvant répondre aux besoins de l'ensemble des communes du territoire. Ces services communs peuvent concerner l'extension de services d'ores et déjà structurés à l'échelle de la Communauté de communes :

- Ressources humaines
- Finances / comptabilité
- Systèmes d'information

Ou concerner de nouveaux services :

- Marchés publics
- Juridique

L'avantage des services communs est de laisser au maires et à la commune toute leurs latitudes dans les prises de décisions, à la différence d'un transfert de compétence ou la décision est transférée à l'intercommunalité.

Comme sur les 2 premiers services communs, le financement de ces derniers se fera par une imputation sur les attributions de compensation autour de 4 critères :

- Les 3 critères de la Dotation de Solidarité Communautaire permettant une répartition équitable des charges en fonction de la taille et de la richesse de la commune ;
- 1 critère lié au service (nombre d'actes instruits, linéaire de voirie, nombre de fiche de paies, ...)

Le développement de la mutualisation communautaire se fera au travers de 3 grands principes, exposé ci-après :

- **Construire un projet partagé**

La mutualisation doit être guidée par une véritable volonté de faire ensemble. Le projet d'une administration mutualisée doit être prioritairement guidée par la mise en synergie des compétences du territoire. Elle ne doit pas être vue sous le seul prisme financier même si l'optimisation des ressources sera un objectif sur un temps long.

- **Un projet à anticiper**

La mutualisation ne doit pas se faire au détriment des politiques communautaires. De plus, les enjeux managériaux nécessitent de prendre le projet de mutualisation en amont. Le principe sera d'engager le processus d'intégration à un service commun a minima 6 mois avant son intégration et le démarrage ne pourra s'opérer avant le 01/01 de l'année n+1. L'anticipation doit également permettre à la Communauté de communes de l'Ernée de mesurer le bon dimensionnement de ses services afin de ne pas dégrader le service de la Communauté de communes.

- **Un projet qui s'adapte**

La construction d'une administration communautaire sera en mouvement perpétuel dans les années qui viennent. Le projet de mutualisation devra s'adapter et se corriger en fonction des évolutions et des incohérences qui seraient détectées dans la mise en œuvre du projet.

LE PROJET DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES

Au regard d'un contexte communal en évolution, la commune de Saint-Denis-de-Gastines a sollicité la Communauté de communes pour la mise en œuvre de fonctions mutualisées, et en premier lieu, les services « Ressources humaines » et « Finances / comptabilité ».

Phase préparatoire – Avril à Août 2019

Après accord des Conseils respectifs sur la phase d'expérimentation, les services RH et finances de la Communauté de communes de l'Ernée se rapprocheront du Secrétaire Général de la commune pour prendre connaissance des pratiques et du contexte communal. Durant cette période, les services travailleront de concert pour définir précisément le cadre d'intervention du service commun.

Phase 1 : septembre 2019

L'agent communal à mi-temps sera muté à la Communauté de communes de l'Ernée. Cependant, il continuera d'effectuer ses missions administratives pour la commune par convention de mise à disposition.

La Communauté de communes de l'Ernée assurera des missions de conseil et d'accompagnement sur les volets « Ressources humaines » et « Finances ». Cela se traduira schématiquement par les soutiens suivants :

- **Volet Ressources Humaines**

Conseil dans la gestion des carrières (modèle d'arrêté, rédaction des délibérations, conseils sur les procédures administratives, ...).

- **Volet Finances**

Conseil dans le suivi des procédures budgétaires (intervention sur les budgets, aide à la préparation des délibérations, réponses aux questions afférentes à la gestion comptable de la commune).

Sur cette phase, l'accompagnement sera réalisé directement par les responsables des services de la Communauté de communes de l'Ernée

Phase 2 : janvier 2020

A compter du 1^{er} janvier 2020, la commune intégrera le service commun « Ressources Humaines » qui aura en charge les missions suivantes :

- Gestion des recrutements ;
- Gestion des carrières ;
- Élaboration de la paie ;
- DADS ;
- Gestion des absences ;
- Formations ;
- Règlement intérieur ;
- Discipline ;
- Suivi de la masse salariale.

L'intégration de la commune à un service « finances / comptabilité » sera étudiée au cours de l'année 2019. La Communauté de communes de l'Ernée est en année transitoire sur le fonctionnement de ses services comptables. Pour donner suite à l'intégration des compétence « eau et assainissement » le service « comptabilité » a été profondément repensé et de nouvelles procédures de travail sont en cours de déploiement. Ce travail s'échelonne sur une partie de l'année 2019. Il reste complexe à ce jour d'anticiper les capacités de déploiement d'un service commun « comptabilité » dès le 1^{er} janvier 2020, sans pour autant l'exclure à ce jour.

Phase 3 : étude approfondie sur de nouveaux services communs

A compter du 1^{er} janvier 2020, la commune de Saint Denis de Gastines et la Communauté de communes de l'Ernée travailleront de concert sur l'intégration de cette dernière aux services communs suivant :

- Finances / Comptabilité
- Système d'information
- Marchés publics

Méthodologie de projet :

Dès l'approbation du principe de l'expérimentation par les collectivités, un comité de suivi sera constitué. Il sera composé :

- Du Président de la CCE
- Du Maire de la commune
- Du Secrétaire général de la Commune
- Du DGS de la CCE, pilote du projet pour le compte de la CCE
- De la Responsable des Ressources Humaines de la CCE

Ce comité de suivi aura en charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre du dispositif de mutualisation et de faire remonter l'ensemble des dysfonctionnements repérés. Il aura également en charge d'effectuer un retour auprès des élus de la Communauté de communes de l'Ernée, en premier lieu des Maires.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants (1 abstention : David LEPECULIER) de modifier le projet de mutualisation communautaire et approuve le lancement de l'expérimentation avec la commune de Saint-Denis-de-Gastines.

**Dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » :
attribution de l'aide aux sociétés DESCHAMPS et DEMY**

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations en date du 22 mai 2017 et 22 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la délégation partielle de l'aide à l'immobilier au Conseil départemental de la Mayenne pour les années 2017 et 2018.

Fin 2018, plusieurs entreprises ont sollicité la Communauté de communes de l'Ernée pour bénéficier de cette aide pour un projet de construction, d'extension et/ou réhabilitation de locaux qui engendre une participation de la Communauté de communes.

Ainsi, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions pour les projets suivants :

- **Société DESCHAMPS** à Saint Denis de Gastines pour une subvention de 64 492 €, dont 16 123 € de la CCE ;
- **Société DEMY** à Ernée pour une subvention de 120 000 €, dont 30 000 € de la CCE ;

**Atelier industriel Bellevue Multiactivité à Saint Denis de Gastines:
travaux de sur couverture**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée, en partenariat avec la commune de Saint-Denis-de-Gastines, a réhabilité en 2010 un ancien atelier industriel en vue de la création d'un espace multiactivité. La Communauté de communes de l'Ernée a contractualisé via un crédit-bail avec la commune qui se charge ensuite de la gestion courante de l'équipement.

Après des constatations de fuites dans certaines cellules, la commune de Saint Denis de Gastines sollicite donc la Communauté de communes de l'Ernée pour la réalisation des travaux de couverture sur le bâtiment.

Le coût des travaux est estimé à environ 50 000 € HT.

Le Conseil communautaire approuve le lancement de l'opération et le principe d'avenant au crédit-bail qui se fera à loyer constant sur une durée allongée en fonction du coût des travaux.

Bâtiment d'activités rue du Jeu de Paume à Juvigné : vente à la SAS Aliments Genouel

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée, est propriétaire d'un bâtiment d'activité sur la commune de Juvigné d'une surface de 1 500 m². Construit en 2002 pour la société BRISARD, le bâtiment a pendant de nombreuses années été exploité par la société MS Métallerie. Inoccupé depuis 2016, la Communauté de communes de l'Ernée a été sollicitée par la SAS Aliments GENOUEL en vue de son acquisition.

Le bâtiment est situé sur les parcelles suivantes :

- Parcelle XA 111 d'une contenance de 6 255 m²
- Parcelle XA 113 d'une contenance de 548 m²

Le Conseil communautaire approuve la vente de l'ensemble immobilier à la SAS Aliments Genouel pour un prix de 180 000 €.

Validation du tracé du Schéma Régional « Vélo »

Le Tourisme « Vélo » est en plein essor ces dernières années et notamment en Mayenne au travers de la VeloFrancette (Ouistream – La Rochelle), du chemin de halage ou encore des voies vertes. La Région et le Département souhaitent travailler sur cette clientèle en développant notamment des grandes boucles ou des liaisons transversales interrégionales.

Les critères pour l'éligibilité des tronçons sont la fréquentation et la dangerosité des routes empruntées, le dénivelé, l'intérêt touristique, la vie économique présente dans les communes traversées et élément essentiel, le lien avec un tracé départemental. L'intégration au schéma permettra d'être sur les documents de promotion touristique et sans doute d'obtenir des subventions.

Notre territoire est concerné par 2 itinéraires qui desservent les communes de Chailland, Juvigné, La Baconnière, La Bigottière, Saint-Germain-le-Guillaume, Saint-Pierre-des-Landes, Saint-Hilaire-du-Maine et La Pellerine.

Le Conseil communautaire donne un avis favorable sur le projet de tracé sur le territoire.

Collecte et traitement des déchets

**Prévention et réduction des déchets :
demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne**

La Communauté de communes de l'Ernée poursuit des actions de réduction des déchets auprès des usagers particuliers et professionnels.

Dans cette dynamique et dans le cadre des actions menées sur la thématique de l'économie circulaire liée au programme CODEC du département, la collectivité peut solliciter une subvention auprès du département d'un montant calculé au nombre d'habitants (30 centimes par an et par habitant).

Le Conseil communautaire approuve la demande de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

Ressources Humaines

**Espace Aquatique de l'Ernée :
recrutement de 2 agents d'accueil en accroissement temporaire d'activité**

Un des deux agents en charge de l'accueil de l'espace aquatique avait demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 17/04/2018 au 16/11/2018. En novembre dernier, elle a demandé le renouvellement de celle-ci jusqu'au 16/04/2020.

Pour pallier son absence, deux agents, à temps non complet (15 h par semaine), en accroissement temporaire d'activité avaient été recrutés.

Leur contrat de travail arrivant à terme le 14/04/2019, **le Conseil communautaire décide** d'autoriser le Président à recruter 2 agents en charge de l'accueil de l'espace aquatique, à temps non complet (15 heures par semaine), pour une période d'un an, à compter du 15/04/2019.

Accroissement temporaire d'activité pour mission d'archivage

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes de l'Ernée avait, dans le cadre d'une prestation avec le CDG 53, réalisé une opération d'archivage en 2014.

5 ans plus tard, une mission complémentaire permettrait :

- de prendre en charge les archives relatives au transfert des compétences eau et assainissement en provenance des SIAEP dissous
- de résorber le classement d'arriéré d'archives depuis 2014 avec mise en place des procédures de gestion
- de procéder à l'élimination de certaines archives arrivant en date limite

Au regard de ces éléments, la mission de classement et mise en place des procédures est estimée à 3 mois et demi.

A cet effet, **le Conseil communautaire approuve** la création d'un emploi en accroissement temporaire d'activité, à temps complet, sur le grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, pour la période du 01/06 au 15/09/2019.

Service Eau et Assainissement – Modification du poste d'électromécanicien : ouverture de grades supplémentaires

Pour donner suite à la prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de communes de l'Ernée au 1/01/2018, le poste d'électromécanicien avait été ouvert sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, par délibération DL-2018-003 du 22 janvier 2018.

Dans le cadre du recrutement, afin de pallier le départ de l'agent en poste, **le Conseil communautaire décide** d'étendre les possibilités de recrutement sur les grades suivants :

- Catégorie C : Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Catégorie C : Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal
- Catégorie B : Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe et Technicien principal de 1^{ère} classe,

Services "Gestion et traitement des déchets" et "Eau et assainissement" : évolution des postes « Accueil de l'utilisateur »

Dans le cadre de l'exercice des compétences « collecte et traitement des déchets » et « eau et assainissement », la Communauté de communes de l'Ernée assure la relation avec les usagers du service (accueil physique et téléphonique, relation des interventions techniques des services, gestion des réclamations,...).

A ce jour l'accueil des services s'étend sur les 39h d'ouverture de la Communauté de communes de l'Ernée et est réparti principalement sur 2 agents. Ces agents assurent l'ensemble de la « relation usagers » (réponses aux appels téléphoniques, gestion des facturations, tenu à jour des fichiers, ...).

A compter de l'année 2020, le poste d'accueil du service des ordures ménagères sera à redéfinir avec comme objectif de constituer un accueil unique « eau, assainissement, ordures ménagères ».

Ainsi, au regard des spécificités des services et de l'année 2019 **le Conseil communautaire décide** d'anticiper la période de formation sur le poste « accueil ordures ménagères » et de former l'agent successivement sur les services « eau et assainissement » et « ordures ménagères » sur la base de 20h/semaine à compter du 01/04/2019.

**Convention à intervenir avec la commune d'Ernée
pour la réalisation de travaux d'assainissement, rue d'Anjou à Ernée**

Le réseau d'assainissement de la rue d'Anjou à Ernée est un réseau unitaire. Ce réseau ancien nécessite d'être rénové et mis en séparatif pour résoudre les problèmes d'engorgement lors des fortes pluies.

Afin de mener les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales conjointement, **le Conseil communautaire approuve** la passation d'une convention de groupement de commande selon les principes suivants :

- La CCE est coordonnatrice du groupement et à ce titre, elle prépare le DCE, mène la consultation, prépare le rapport d'analyse des offres, signe le marché après avis de la commune, suit le déroulement des travaux
- Chaque collectivité s'acquittera directement des sommes liées à son domaine de compétence

Remboursement des assurance suite à sinistre

Les fortes inondations de Juin 2018 ont occasionné des dégâts sur le barrage de l'usine des eaux et sur l'armoire électrisée du poste de relevage de Fortin à Ernée.

Suite aux déclarations de sinistres faites auprès des assurances et **le Conseil communautaire approuve** la perception des indemnités financières suivantes :

- une indemnisation de 8 282.81€ est proposée par l'assureur MMA pour la barrage (réparation de la créaillère du barrage, empiérement d'un barrage d'urgence puis démontage de celui-ci, achat d'eau supplémentaire à Véolia pendant la semaine de travaux). Une franchise de 775.39€ a été appliquée.
- Une indemnisation de 3 895.21€ est proposée par l'assureur MMA pour l'armoire électrique du poste de relevage Fortin. Une franchise de 364.61€ a été appliquée.

Finances

Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier présente divers états de créances non recouvrées depuis 2008.

Considérant que le Trésor Public a mis en œuvre l'ensemble des procédures de recouvrement à sa disposition et que celles-ci n'ont pas permis de recouvrer les créances,

Le Conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur des créances anciennes situées entre 2008 et 2012, conformément aux tableaux ci-dessous :

Budget annexe EAU EN REGIE (facturation eau et assainissement)

ANNEES	Nombre de créanciers	HT	TVA	TTC	Taux de recouvrement
2008	5	1 007.70	55.42	1 063.12	99.59%
2009	11	1 976.18	108.69	2 084.87	99.44%
2010	8	865.67	47.61	913.28	99.56%
2011	21	2 674.73	147.11	2 821.84	98.46%
2012	22	4 719.90	259.59	4 979.49	99.01%
Sous-total 1	67	11 244.17	618.43	11 862.60	

Montants inférieurs à 30 € TTC

2013	1	56.04	3.08	59.12
2014	6	50.13	2.76	52.89
Sous-total 2	7	106.17	5.84	112.01
TOTAL GENERAL		11 350.34	624.27	11 974.61

Budget annexe ASSAINISSEMENT EN REGIE (travaux de raccordement, contrôle de conformité...)

ANNEES	Nombre de créanciers	HT	TVA	TTC	Taux de recouvrement
2011	1	72.22	3.97	76.19	99.61%
2012	1	57.72	4.04	61.76	98.78%
Sous-total 1	2	130.76	8.01	137.95	
Montants inférieurs à 30 € TTC					
2013	3	43.54	3.05	46.59	
Sous-total 2	3	43.54	3.05	46.59	
TOTAL GENERAL		174.30	11.06	184.54	

Fiscalité : vote des taux des taxes directes locales pour 2019

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 fait apparaître des recettes fiscales en hausse de l'ordre de 23 411 € par rapport à 2018 (hors rôles supplémentaires notifiés en cours d'année). Cette évolution se fait à taux constants.

Ainsi le tableau des produits de fiscalité 2019 s'établit de la manière suivante :

PRODUITS	RAPPEL produits perçus en 2018	Notification 2019	Variation en %
Taxe d'habitation	1 781 131.00	1 830 456.00	2.77%
Taxe foncière pptés bâties	147 664.00	154 408.00	4.57%
Taxes foncières pptés non bâties	118 308.00	120 742.00	2.06%
Taxes additionnelles TFNB	11 742.00	11 734.00	-0.07%
CFE	1 271 610.00	1 232 606.00	-3.07%
CVAE	700 130.00	742 109.00	6.00%
TASCOM	218 887.00	161 758.00	-26.10%
IFER	71 642.00	72 576.00	1.30%
Sous-Total taxes directes	4 321 114.00	4 326 389.00	0.12%
FNGIR	135 144.00	135 247.00	0.08%
DCRTP (*)	71 136.00	71 136.00	0.00%
Allocations compensatrices	210 480.79	228 514.00	8.57%
Total Fiscalité	4 737 874.79	4 761 286.00	0.49%

(*) DCRTP notifiée à titre provisoire ; celle-ci est susceptible de connaître des minorations telles qu'annoncées par la loi de finances 2019.

Conformément aux orientations budgétaires, **le Conseil communautaire décide :**

- **De maintenir** les taux actuels et de voter à cet effet les taux d'impositions additionnelles (fiscalité mixte) ainsi que le taux de C.F.E. pour 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 11.83%

- Taxe foncière (bâti) : 1.08%
- Taxe foncière (non bâti) : 3.65%
- C.F.E. : 25.69%

Budgets SPANC et Eau en DSP : reprise des résultats 2018

Sur proposition du Président, **le Conseil communautaire approuve** la reprise des résultats des budgets 2018 Eau en DSP et SPANC :

BUDGETS ANNEXES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018		RESULTATS DE CLOTURE A REPENDRE SUR LES BUDGETS 2019		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Global
Eau en DSP (Clôturé au 31/12/18)	83 580.95	50 066.98	469 968.08	38 058.11	508 026.19
SPANC	-25 350.48	0.00	2 486.12	0.00	2 486.12

Pour ce qui concerne le budget Eau en DSP, lequel a été clôturé au 31/12/2018, les résultats de clôture seront repris au budget 2019 Eau en Régie.

Subvention 2019 : validation des critères de la CCE et subventions 2019

Monsieur le Président expose que suite aux demandes croissantes de soutiens financiers de la Communauté de communes de l'Ernée sur l'organisation d'évènements sportifs et la participation d'habitants du territoire à des compétitions nationales ou des compétitions à but caritatif, il a été demandé à la commission « Communication / attractivité » de redéfinir le cadre d'intervention de la Communauté de communes de l'Ernée.

La Commission a défini les critères suivants :

Pour les évènements sportifs sur le territoire de l'Ernée, l'ensemble des critères suivants doit être respecté :

- Une subvention communale
- Une dimension nationale, même si celle-ci n'est pas toujours évidente à évaluer
- La valorisation pour l'image du territoire
- Un budget supérieur à 20 000 €

Pour les demandes des sportifs, l'ensemble des critères suivants doit être respecté :

- L'appartenance à une fédération
- La participation à une compétition à l'échelle européenne ou plus
- Une subvention communale
- La mise en avant du territoire / communication, logo... et un retour d'expérience d'une manière ou d'une autre
- Subvention communautaire attribué dans la limite de la subvention versée par la commune et plafonnée à 500 €

Pour les loisirs, caritatifs ou expériences de vie...

- Pas de soutien de la Communauté de communes

Au regard de ces critères **le Conseil communautaire approuve** à l'unanimité de soutenir les projets suivants :

- Endurathlon 2019 : 1 500 €
- Participation de Lionel GUENEGAN aux Championnats du monde Master d'athlétisme : 200 €

Constitution de provisions pour dépréciation de comptes de tiers

Considérant les risques potentiels de non recouvrement, malgré les multiples démarches faites par le comptable, sur les dossiers ci-dessous énumérés :

- **Impayés de loyers et travaux de remise en état logement pour un montant de 22 033.17 €** (2012-2016) (JACQUINEZ Sylvie et David - départ d'un logement à la Bigottière au titre d'une expulsion en mai 2016)

- **Impayés de loyers pour un montant de 6 612.49 €** (2012-2014) (POUPIN Magali - départ d'un logement à St Hilaire du Maine en juillet 2014)

- **Impayés de loyers pour un montant de 12 605.94 €** (2014-2016) (CELERIER Dominique - départ d'un logement à la Pellerine en juillet 2016)

- **Impayés de loyers pour un montant de 5 631.74 €** (2015-2018) (GRANGER-LETOURNEUR Sébastien et Isabelle (la Croixille) - procédure en cours avec commandement de quitter les lieux pour le 06/04/2019 au plus tard)

Le Conseil communautaire approuve la constitution des provisions pour dépréciation des comptes de tiers à l'article 6817 du budget pour un montant global de 46 883.34 €.

Décisions Modificatives Budgétaires

Le Conseil communautaire approuve les Décisions modificatives budgétaires suivantes :

DM N°3 - BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	7 249.66	
6574/413	Subventions aux associations	1 900.00	
6817/72	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	46 883.34	
73111/01	Taxes foncières et d'habitation		25 138.00
73112/01	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		9 104.00
73113/01	Taxes sur les surfaces commerciales		11 758.00
73114/01	IFER		5 743.00
73221/01	FNGIR		103.00
74833/01	Etat - compensation au titre de la CET		-56.00
74834/01	Etat - compensation au titre des exo des taxes foncières		8.00
74835/01	Etat - compensation au titre des exo de taxe d'habitation		4 235.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		56 033.00	56 033.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article/Fonction	libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	-74 330.00	

* Opération 74 : PLUI

Article/Fonction	libellé	Dépenses	Recettes
202/820	Frais réalisation documents d'urbanisme	80 000.00	
1312/820	Subvention Région (plans bocagers)		-5 655.00
1313/820	Subvention Département (plans bocagers)		11 325.00

TOTAL	80 000.00	5 670.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 670.00	5 670.00

DM N°1 - BUDGET ANNEXE EAU EN REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise résultat de fonctionnement 2018		1 708 494.45
023	Virement à la section d'investissement	1 446 108.81	
6061	Fournitures non stockables	10 000.00	
6062	produits de traitement	20 000.00	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	30 000.00	
6064	Fournitures administratives	1 000.00	
61523	Entretien et réparations réseaux	30 000.00	
61528	Entretien et réparations autres	5 000.00	
61551	Entretien et réparations des véhicules	6 000.00	
6168	Assurances	10 000.00	
6231	Annonces et insertions	1 500.00	
6261	Frais d'affranchissement	6 000.00	
6262	Frais de communications	3 000.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	400.00	
6452	Cotisations aux Mutuelles (Assurance Statutaire)	11 945.00	
6478	Autres charges sociales diverses	-11 945.00	
6541	Créances admises en non valeur	11 500.00	
6542	Créances éteintes	5 000.00	
66111	Intérêts des emprunts	3 000.00	
673	Annulations sur exercices antérieurs	50 000.00	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 000.00	
7097	Rabais remises ristournes	200 410.64	
70611	Redevance assainissement		168 000.00
022	Dépenses imprévues	35 575.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 876 494.45	1 876 494.45

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	libellé	Dépenses	Recettes
001	Reprise de résultat de 2018		270 615.89
021	Virement de la section de fonctionnement		1 446 108.81
1641	Emprunts en euros		-413 351.00
1641	Remboursement des échéances d'emprunt	20 155.85	
OP13/2315	Travaux sur réseaux	352 617.85	
OP15/2313	Travaux sur installations	200 000.00	
OP18/2031	Schéma directeur - Carto	30 000.00	
OP19/2313	Atelier	560 600.00	
020	Dépenses imprévues	140 000.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 303 373.70	1 303 373.70

DM N°1 - BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	libellé	Dépenses	Recettes
002	Reprise résultat de fonctionnement 2018		2 486.12
6215	Personnel affecté par la collectivité	-4 063.88	
7062	Redevances ANC		-6 000.00
748	Subventions		-550.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		-4 063.88	-4 063.88

Il est 22h22, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Gérard LE FEUVRE



le Président,

ALEX LEBLANC

